

ARRÊTÉ DU MAIRE N°046-07-2023

*portant réglementation de la circulation pour la kermesse et le vide-greniers organisé par
Environnement et Patrimoine Réauvillois*

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la circulation routière ;

Vu la demande de l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois en date du 24 juillet 2023 afin d'organiser la kermesse et un vide-greniers du 04 au 06 août 2023 inclus,

ARRETE

Article 1 - Pour assurer le bon déroulement de la kermesse et du vide-greniers la circulation des véhicules sera réglementée comme suit :

le 04 août 2023

- Place du Portail : accès et stationnement interdit de 9h à 18h.

le 06 août 2023

- Circulation interdite sur la route d'Allan entre le carrefour de la rue des Buissonnets et le carrefour du cimetière à tous les véhicules notamment les camions de plus de 3.5 T de 04h à 18h. La circulation de la Grand'Rue sera interdite uniquement aux camions de plus de 3.5 T.

Déviation :

- En venant d'Allan pour aller sur Valaurie ou Salles-sous-Bois : emprunter la rue de l'Abbé Charvat, rue de Montjoyer pour arriver rue de la Fontaine qui sera en sens unique.
- En venant de Salles-sous-Bois pour aller sur Allan : emprunter la place de l'Eglise et remonter la Grand'Rue jusqu'au cimetière.
- En venant de Valaurie pour aller sur Allan : emprunter la place de l'Eglise et remonter la Grand'Rue jusqu'au cimetière.

du 04 au 06 août 2023

- Parking du cimetière : stationnement interdit de 12h le vendredi à 18h le dimanche.

Article 3 - La mise en place de la signalisation sera effectuée par l'Association Environnement et Patrimoine Réauvillois.

Article 4 - Monsieur le Maire est chargé de veiller à l'application de cet arrêté qui sera affiché en mairie.

Article 3 –Ampliation du présent arrêté à :

- Association Environnement et Patrimoine Réauvillois,
- La Direction des déplacements de la Drôme – CTD de Pierrelatte,
- La Gendarmerie de Grignan,
- Le centre des Pompiers du Canton de Grignan.

Fait à Réauville, le 25 juillet 2023

Le Maire
Norbert PERRIN

